

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 septembre 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 19 août 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette  
Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2024-08-318**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2024, avec les modifications suivantes :

**AJOUTER : 9.3 Soumissions pour l'émission de billets.**

**REPORTER: L'item 11.3**

**ANNULER: L'item 4.4**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024.
- 4 - CORRESPONDANCE
  - 4.1 - Demande de madame Alexandra Yerly - Fondation Terry Fox.
  - 4.2 - Demande de partenariat de la Coopérative de santé de la MRC d'Acton.
  - 4.3 - Demande des citoyens du 2e Rang.
  - 4.4 - Demande d'Ail Barbu.

## **5 - CONSEIL**

**5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

**5.2** - Résolution pour autoriser le paiement pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place.

**5.3** - Résolution pour autoriser le budget attribué à l'événement "Célébrons Ensemble" et de nommer les élus et employés de la Ville qui feront partie des membres du comité.

**5.4** - Demande de financement de "Les Productions Artistiques de la région d'Acton", pour saison 2024-2025.

## **6 - RAPPORTS MENSUELS**

**6.1** - Dépôt du rapport du service incendie.

## **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

## **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**8.1** - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet redressement - Sécurisation - PROJET: Réhabilitation des routes McDonald et Tétreault.

## **9 - TRÉSORERIE**

**9.1** - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 319 300 \$ qui sera réalisé le 26 août 2024.

**9.2** - Résolution - Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés.

**9.3** - Soumissions pour l'émission de billets.

## **10 - GREFFE MUNICIPAL**

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

**11.1** - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs récréatifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.

**11.2** - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'assurance accident et vie des pompiers à temps partiel.

**11.3** - Résolution pour adopter la politique de remboursements de frais pour compétitions /Formations.

**11.4** - Embauche d'un employé à temps plein- Travaux publics (Classe 5).

## **12 - COUR MUNICIPALE**

## **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

## **14 - TRAVAUX PUBLICS**

## **15 - LOISIRS**

**15.1** - Résolution pour entériner le protocole d'entente avec le Baseball mineur d'Acton Vale - Édition 2024 et désigner les signataires.

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

## **17 - INCENDIE**

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**19 - VARIA**

**19.1** - Vote de félicitations.

**19.2** - Vote de félicitations.

**20 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-08-319**

**3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4 - CORRESPONDANCE**

**2024-08-320**

**4.1 - Demande de madame Alexandra Yerly - Fondation Terry Fox.**

Attendu que madame Alexandra Yerly désire organiser la 44e journée Terry Fox par un parcours tracé de 10 km, partant du parc Donald-Martin, en direction de quelques rues proches, piste cyclable et le sentier pédestre, le dimanche 15 septembre 2024 dès 9h, dans le but d'amasser des dons pour la recherche sur le cancer;

Attendu qu'une demande est également déposée pour tenir un barrage routier pour faire la collecte de dons au coin des rues de Roxton et d'Acton, le dimanche 15 septembre 2024 de 9h à 14h, en cas de pluie, le samedi 14 septembre 2024 de 9h à 14h;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Yerly à utiliser le parc Donald-Martin pour son activité, le dimanche 15 septembre 2024 dès 9h;

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Yerly à tenir une activité de levée de fonds au profit de la fondation Terry Fox à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton, le dimanche 15 septembre 2024 de 9h à 14h, en cas de pluie, le samedi 14 septembre 2024 de 9h à 14h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que la personne responsable de l'activité, doit avoir en sa possession, le permis délivré par la Ville et ce, tout au long de la tenue de l'évènement de sollicitation pour être montré, sur demande, à toute autorité le requérant;

Que la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Yerly.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-08-321**

**4.2 - Demande de partenariat de la Coopérative de santé de la MRC d'Acton.**

**... La conseillère Johanne Joannette quitte son siège.**

Attendu que la Coopérative de santé de la MRC d'Acton soumet à la Ville d'Acton Vale une demande de partenariat, afin de permettre à cette dernière de demeurer active auprès des citoyens;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Coopérative de santé de la MRC d'Acton, à titre de partenariat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... La conseillère Johanne Joannette reprend son siège.**

**2024-08-322**

**4.3 - Demande des citoyens du 2e Rang.**

Attendu que des citoyens du 2e Rang demandent à la Ville, que de la route Cournoyer jusqu'au camping la vitesse soit réduite à 50 km/h au lieu de 70 km/h;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Qu'étant donné la présence d'un camping à proximité, la Ville d'Acton Vale accepte que, sur le 2e Rang, de la route Cournoyer jusqu'au camping, la vitesse soit réduite à 50 km/h au lieu de 70 km/h;

Que la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec ainsi qu'aux Travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.4 - Demande d'Ail Barbu.**

... L'item 4.4 est annulé.

## **5 - CONSEIL**

### **5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense.

**2024-08-323**

### **5.2 - Résolution pour autoriser le paiement pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place.**

Attendu qu'à la séance du 19 février 2024, résolution 2024-02-079, la Ville adjugeait le contrat pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place à Jean Leclerc Excavation;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la dépense dudit contrat;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 48 804 \$, plus taxes, **ainsi que son paiement** à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place;

De financer cette dépense comme suit:

23 904 \$ financé par les fonds carrières et sablières;

24 900 \$ financé par les surplus affectés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-08-324**

### **5.3 - Résolution pour autoriser le budget attribué à l'événement "Célébrons Ensemble" et de nommer les élus et employés de la Ville qui feront partie des membres du comité.**

Attendu que le comité organisateur de « Célébrons ensemble » entend renouveler l'événement en décembre 2024;

Attendu qu'il y a lieu de nommer les élus et employés de la Ville qui feront partie du comité organisateur;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que soient nommés pour faire partie du Comité organisateur de « Célébrons ensemble » qui aura lieu du 1<sup>er</sup> décembre au 30 décembre 2024 les personnes suivantes : mesdames Pierrette Lajoie, Annie Gagnon, Johanne Joannette et monsieur Stéphane Chagnon;

Qu'une dépense d'un montant maximum de 7 000 \$ soit autorisée ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-447 pour la tenue de diverses activités dans le cadre de « Célébrons ensemble » à les PARA;

Qu'un montant de 6 000 \$ soit versé au début de l'événement et que le montant de 1 000 \$ soit versé à la suite du dépôt des états financiers.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-08-325

#### **5.4 - Demande de financement de "Les Productions Artistiques de la région d'Acton", pour saison 2024-2025.**

Attendu que le but de « Les PARA » est de produire des spectacles et autres événements à caractère culturel de haute qualité à des prix accessibles pour tous et pour tous les âges, et ce, sans intention de gain pécuniaire;

Attendu que l'existence de la salle Laurent-Paquin ainsi que les soirs de spectacle génèrent des retombées économiques importantes pour les commerçants, en plus de promouvoir l'image de la Ville;

Attendu que « Les PARA » demande à la Ville une participation financière pour la saison 2024-2025;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à « Les PARA »;

Que « Les PARA » promeuvent le partenariat avec la Ville d'Acton Vale dans toutes les publicités;

Que « Les PARA » remettre huit (8) billets par spectacles avec sièges réservés au nom de la Ville d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **6 - RAPPORTS MENSUELS**

### **6.1 - Dépôt du rapport du service incendie.**

**Le conseil prend acte.**

## **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

1. Greffe municipal et Cour municipale
2. Services culturels et sportifs
3. Travaux publics
4. Direction générale
5. Bibliothèque municipale
6. Urbanisme
7. Trésorerie
8. Incendie
9. Traitement de l'eau et épuration des eaux

## 10. Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

### **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

2024-08-326

#### **8.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet redressement - Sécurisation - PROJET: Réhabilitation des routes McDonald et Tétreault.**

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que la Ville d'Acton Vale choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: "L'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de la Ville d'Acton Vale, monsieur Stéphane Chagnon, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Stéphane Chagnon, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-08-327

## 9 - TRÉSORERIE

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 319 300 \$ qui sera réalisé le 26 août 2024.**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 319 300 \$ qui sera réalisé le 26 août 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
333-2018	319 300 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 333-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 août 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	14 700 \$	
2026.	15 500 \$	
2027.	16 300 \$	
2028.	17 100 \$	
2029.	17 900 \$	(à payer en 2029)
2029.	237 800 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 333-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 août 2024), au lieu du terme prescrit

pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-08-328**

**9.2 - Résolution - Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés.**

Attendu que dans le cadre du financement de dépenses par emprunt à long terme, il peut arriver des situations où le financement permanent autorisé et réalisé excède le montant des dépenses autorisées et effectuées (nommé Solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé);

Attendu qu'une municipalité dispose ainsi de sommes empruntées par règlement qui n'ont pu être utilisées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues initialement. L'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* prévoit qu'il est possible pour la municipalité d'utiliser ces soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés;

Attendu qu'il subsiste un solde disponible d'un montant de 486 471 \$ sur le règlement d'emprunt 002-2021;

Attendu qu'en vertu de l'article 8 de la même loi, la municipalité peut décider d'affecter ledit solde disponible aux fins suivantes;

1. Paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts, amortis sur 15 ans;
2. Réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement du solde non amorti.

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser d'affecter le solde d'un montant de 486 471 \$ aux paiements des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts, amorti sur 15 ans et de réduire le solde de l'emprunt lors de son refinancement du solde amorti.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-08-329**

**9.3 - Soumissions pour l'émission de billets.**

Date d'ouverture :	19 août 2024	Nombre de soumissions:	3
Heure d'ouverture:	10 h	Échéance moyenne:	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission:	26 août 2024
Montant:	319 300 \$		

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \ « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 août 2024, au montant de 319 300 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

14 700 \$	4,10000 %	2025
15 500 \$	4,10000 %	2026
16 300 \$	4,10000 %	2027
17 100 \$	4,10000 %	2028
255 700 \$	4,10000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,10000 %

#### 2 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON

14 700 \$	4,21000 %	2025
15 500 \$	4,21000 %	2026
16 300 \$	4,21000 %	2027
17 100 \$	4,21000 %	2028
255 700 \$	4,21000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,21000 %

#### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 700 \$	4,05000 %	2025
15 500 \$	3,75000 %	2026
16 300 \$	3,80000 %	2027
17 100 \$	3,85000 %	2028
255 700 \$	3,90000 %	2029

Prix : 98,51500

Coût réel : 4,25929 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 26 août 2024 au montant de 319 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 333-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **10 - GREFFE MUNICIPAL**

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

2024-08-330

### **11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'entraîneurs récréatifs pour le club de gymnastique Le Phoenix.**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des postes d'entraîneurs pour la prochaine saison du club de gymnastique Le Phoenix d'Acton Vale;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe, ainsi que celle du directeur des services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, selon la description prévue à l'annexe des salariés occasionnels de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention:

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Taux horaire</b>	<b>Nb d'heure</b>	<b>Durée</b>
Daphnée Timmons	Entraîneur-Chef Compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Léonie Pépin	Entraîneur-Chef Compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Kelly-Ann Timmons	Entraîneur-Chef Récréatif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Taux horaire</b>	<b>Nb d'heure</b>	<b>Durée</b>
Maélie Robichaud	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Marie-Jeanne Paré	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Audrey-Anne Charbonneau	Entraîneur	Selon c.c.	Selon les	Pour saison

	récréatif intermédiaire	en vigueur	besoins du département	gymnastique 2024-2025
Nelly Pelchat	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Florence Breault	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Évangéline Paquette	Entraîneur récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Sophie Bégin	Entraîneur récréatif junior	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Meredith Nogues	Entraîneur substitut récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Rose Bastien	Entraîneur substitut récréatif intermédiaire	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Taux horaire</b>	<b>Nb d'heure</b>	<b>Durée</b>
Kelly-Ann Timmons	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Nelly Pelchat	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Maélie Robichaud	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Audrey-Anne Charbonneau	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Évangéline Paquette	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025

Marie-Jeanne Paré	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Sophie Bégin	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Léonie Pépin	Entraîneur compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Meredith Nogues	Entraîneur substitut récréatif ou compétitif ET substitut-chef	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Daphnée Timmons	Entraîneur substitut compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025
Rose Bastien	Entraîneur substitut compétitif	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour saison gymnastique 2024-2025

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-08-331**

**11.2 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'assurance accident et vie des pompiers à temps partiel.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le renouvellement et le paiement, à même le poste budgétaire 02-220-00-420, de l'assurance accident et vie (Contrat no. 1LN70) des pompiers à temps partiel de la Ville d'Acton Vale avec la SSQ, Société d'assurance Inc. pour une prime annuelle de 2 125 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**11.3 - Résolution pour adopter la politique de remboursements de frais pour compétitions /Formations.**

... L'item 11.3 est reporté à une séance ultérieure.

**2024-08-332**

**11.4 - Embauche d'un employé à temps plein- Travaux publics (Classe 5).**

Attendu que pour faire suite au besoin d'employé temps plein au département des Travaux publics, un affichage interne et externe a été fait;

Attendu qu'un processus d'entrevue a été effectué parmi les candidatures intéressantes;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur David Ménard, à titre d'employé aux Travaux publics, poste permanent après la période d'essai de 75 jours;

Que sa date d'entrée en fonction comme permanent et son changement de statut seront effectifs le 2 septembre 2024, étant donné qu'il est actuellement employé temporaire aux Services culturels et sportifs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**12 - COUR MUNICIPALE**

**13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**14 - TRAVAUX PUBLICS**

**15 - LOISIRS**

**2024-08-333**

**15.1 - Résolution pour entériner le protocole d'entente avec le Baseball mineur d'Acton Vale - Édition 2024 et désigner les signataires.**

Attendu qu'il y a lieu d'entériner le protocole d'entente avec le Baseball mineur d'Acton Vale - saison 2024;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente avec le Baseball mineur - saison 2024;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que le directeur général de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec le Baseball mineur - saison 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**17 - INCENDIE**

**18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**19 - VARIA**

**2024-08-334**

**19.1 - Vote de félicitations.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu de féliciter tous les organisateurs et les bénévoles pour leur implication et leur participation active lors du Show de la Rentrée d'Acton Vale, qui s'est déroulé du jeudi 15 août au 17 août dernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-08-335

**19.2 - Vote de félicitations.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter le club des Castors d'Acton Vale qui ont remporté le championnat de la Ligue de Baseball Majeur du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**20 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 10.

Mme Huguette Desmarais	Demande pourquoi que l'immeuble qui sera construit sur la rue Beaugrand sera implanté en diagonale.
------------------------	---

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

**21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

\_\_\_\_\_  
Éric Charbonneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Maryse Hamel, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Maryse Hamel  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date